

# COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 avril 2022.

Etaient présents : M. DAULNY Laurent, M. DUPEUX Eric, Mme MANEAU Mireille, M. BAZOT-BOURROUX René, Mme VUIBERT Marie-Josèphe, M. DE GRAEVE Gérard, Mme CALLARD Jeanne, Mme JANVIER Mireille, M. COLNET Bernard, Mme TABAUD Joëlle, M. FREITAS José, Mme COCHIN Dominique, Mme LAUNOY Nathalie et M. PRIANT Fabrice.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, conseiller municipal.

Excusés : M. Damien QUILLON.

Absent : Néant.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 21 février 2022 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

#### **I - Présentation des décisions prises suite délégations au Maire**

Monsieur le Maire dresse la liste des décisions prises depuis la précédente réunion du conseil municipal dans le cadre de ses délégations, et notamment la commande d'un feu d'artifice dans le cadre de la fête de Pâques organisée par Dunoiz'animations.

#### **II - BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT – COMMUNE (budget principal) et LOTISSEMENT :**

##### **1 - Approbation compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021 du receveur**

M. René BAZOT-BOURROUX, doyen du Conseil municipal, préside la séance de vote des comptes administratifs.

Les comptes administratifs 2021 (comptabilité du Maire) et les comptes de gestion 2021 (comptabilité du receveur) présentent les mêmes résultats :

##### Service de l'eau et de l'assainissement :

- Section d'exploitation : Dépenses réalisées : 242 695,55 €, recettes réalisées : 300 601,29 € soit un résultat de l'exercice de 57 905,74 € et un résultat cumulé de 187 034,36 € après reprise du report de 129 128,62 €.

- Section d'investissement : Dépenses réalisées : 234 791,31 €, recettes réalisées : 231 889,73 €, soit un déficit de 2 901,58 €. Après reprise du solde d'exécution cumulé de 17 784,93 €, la section d'investissement présente un excédent de 14 883,55 €.

Le montant des restes à réaliser de l'exercice 2021 s'élèvent à 51 764,04 € en dépenses et 54 513,08 € en recettes, soit un solde positif de 2 749,04 €. Le résultat cumulé en investissement est donc de 17 632,39 €.

Le compte administratif et le compte de gestion du receveur sont adoptés à l'unanimité.

##### Commune :

- Section de fonctionnement : Dépenses réalisées : 1 046 077,32 €, recettes réalisées : 1 363 479,19,74 € soit un résultat de l'exercice de 317 401,87 €.

- Section d'investissement : Dépenses réalisées : 653 545,57 € ; recettes réalisées : 1 143 047,67 €, soit un excédent sur l'exercice de 489 502,10 € ; Le résultat cumulé après intégration du l'excédent antérieur reporté d'un montant de - 50 301,58 € est ramené à 439 200,52 €.

Les restes à réaliser de l'exercice 2021 s'élèvent à 179 274,52 € en dépenses et à 235 467,97 € en recettes, soit un solde positif de 56 193,45 €.

Le compte administratif et le compte de gestion du receveur sont adoptés à l'unanimité.

##### Budget annexe lotissement avenue Charles de Gaulle :

- Section de fonctionnement : Dépenses réalisées : 98 693,28 €, recettes réalisées : 98 693,29 € soit un excédent de 0,01 € et un excédent cumulé de 37 144,49 € (après reprise de l'excédent antérieur reporté de 37 144,48 €).

- Section d'investissement : Dépenses réalisées : 98 693,29 €, recettes réalisées : 93 773,28 €, soit un déficit de 1920,01 € et un déficit cumulé de 98 693,29 € après reprise du déficit d'investissement reporté de 96 773,28 €.

La section d'investissement sert uniquement à la gestion des stocks.

Le compte administratif et le compte de gestion du receveur sont adoptés à l'unanimité.

## **2- Affectations des résultats 2021**

Ils sont approuvés comme suit :

Service de l'eau et de l'assainissement : Le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement est de 14 883,35 €. Le solde des restes à réaliser s'élève à 2 749,04 €. Le solde est donc porté à 17 632,39 €. La section d'investissement n'a donc pas besoin de financement.

Le résultat de l'exercice 2021 en fonctionnement est de 57 905,74 €. Après reprise du résultat antérieur d'un montant de 129 128,62 €, l'excédent est porté à 187 034,36 €. Ce montant sera donc affecté à la section de fonctionnement au BP 2022 et permettra un virement important à la section d'investissement.

Commune : La section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser présente un solde positif de 495 393,97 €. Le résultat de fonctionnement de 317 401,87 € est donc intégralement affecté en réserves d'investissement au budget primitif 2022 au compte 1068.

Budget annexe lotissement : L'excédent de fonctionnement de 37 144,49 € et le déficit d'investissement de 98 693,29 sont reportés au budget primitif 2022.

## **3- Vote du budget primitif 2022**

Service de l'eau et de l'assainissement :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 485 244,20 € et la section d'investissement à 495 605,83 € après intégration des restes à réaliser 2021 comme suit : le remboursement de la dette en capital : 32 492,97 € ; l'amortissement de subventions : 53 538,84 € ; Grosses réparations sur le réseau eau : 66 000,00 € ; Grosses réparations sur le réseau assainissement : 148 909,98 € ; Réhabilitation du château du Puy Brevier : 9 000 € ; Etude forage groupement commandes : 25 000 €.

Les restes à réaliser concernent principalement la fin des travaux sur les réseaux avenue Benjamin Bord et Place du Champ de Foire aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Des soldes de subventions sont également attendus pour la télégestion, et la fin des travaux sur les réseaux avenue Benjamin Bord et place du Champ de Foire.

Les recettes supplémentaires de la section d'investissement se composent du FCTVA d'un montant estimé à 20 000 €, l'excédent d'investissement reporté de 14 883,35 € et les amortissements d'un montant de 123 803,50 €. Le virement de la section d'exploitation s'élève à 201 102,34 €.

Tous les programmes approuvés ont fait ou feront l'objet d'une consultation auprès des entreprises ou fournisseurs. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les démarches.

Le budget primitif 2022 du service de l'eau et de l'assainissement est adopté à l'unanimité

Commune :

Le Budget Primitif s'équilibre en recettes et en dépenses dans la section de fonctionnement à 1 394 846 €.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses dans la section d'investissement à 1 277 277,98 €.

Les opérations d'investissement sont les suivantes après reprise des restes à réaliser de l'exercice précédent en dépenses et en recettes et concernent, en dépenses : les opérations financières pour 206 040,11 € dont le remboursement du capital des emprunts de 66 000 € et le remboursement des cautions de 2.000 € et un montant correspondant aux travaux et stocks vers le budget lotissement de 133 240,11 € ; les grosses réparations voirie pour un montant de 51 946,89 € ; l'acquisition de matériel divers à hauteur de 74 179,59 € ; l'aménagement de terrains (et notamment du rond-point de la zone d'activités) : 10 000 € ; les grosses réparations sur les bâtiments : 500 314,14 € ; les travaux ONF : 3 200 € ; les achats de terrains : 105 543,18 € ; les travaux d'éclairage public : 55 000 € ; le solde des travaux du champ de foire : 58 202,60 € ; les acquisitions de bâtiments et véhicules : 72 000 € ; la création de la rue de la Bège à Pipaud : 140 914,47 €.

Les recettes permettant de financer ces investissements sont composées du FCTVA de 90 000 €, les cessions d'immobilisation pour 9 250 €, les cautions pour 2.000 €, les amortissements des subventions et des dommages ouvrage pour 16 310,48 €, les subventions attendues notamment pour les différents projets à hauteur de 251 167,97 €, l'excédent d'investissement reporté de 439 200,52 €, le prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 151 947,14 € et l'affectation en réserves de 317 401,87 €.

Tous les programmes approuvés feront l'objet d'une consultation auprès des entreprises ou fournisseurs et, le cas échéant, de demandes de subvention. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les démarches. Le budget primitif 2021 de la commune est adopté à l'unanimité.

#### Budget annexe des lotissements :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 261 295,96 € et la section d'investissement à 277 386,58 €. Ce budget tient compte des opérations de stocks et de travaux prévisionnels pour l'année. Le budget primitif 2022 du lotissement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que ce budget tient compte de l'intégration au budget principal d'un terrain du lotissement de la Perrière (terrain non prévu à la vente) et du projet de vente de deux lots au lotissement de la Claudière.

#### **4- Vote des taux des taxes directes locales**

Le budget primitif est adopté sans augmentation des taux qui restent donc fixés à 44,57 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties et à 67 % pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces deux taxes assurent un produit de 631 997 €.

Après application du coefficient correcteur suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la commune verra diminuer ses recettes de 140 460 €. Le produit attendu s'élève donc à 559 545 € auquel s'ajoutent les allocations compensatrices pour un montant de 27 057 €.

#### **5 - Vote des subventions**

Le montant des subventions attribuées aux associations est voté pour un montant total de 19.000 €.

Il est rappelé que chaque association bénéficiaire doit fournir en début d'exercice avec la demande de subvention, un budget prévisionnel et un bilan de l'exercice écoulé. Les conseillers municipaux concernés par les associations n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil municipal décide de verser une subvention à FACECO, en faveur de l'Ukraine. Cette dépense sera mandatée à l'article 6745.

#### **III - Répartition des charges de fonctionnement des écoles**

La participation des communes de résidence des élèves ne disposant pas d'école ou ayant donné leur accord est portée à 340 euros par élève en 2022. Chaque commune a été destinataire d'un courrier et du tableau de répartition des charges de fonctionnement.

D'après le compte administratif 2021, il ressort que le coût de fonctionnement est de 1 898,84 € (1 500,93 € en 2020) par élève à l'école maternelle et de 848,11 € (815,73 € en 2020) par élève à l'école élémentaire. Ces dépenses ne tiennent pas compte des déficits liés à l'organisation des services de cantine et garderie financés par la commune de Dun le Palestel.

#### **IV – Provisions pour créances douteuses**

Il est obligatoire de provisionner les budgets pour les dépréciations des comptes de tiers en s'appuyant sur l'état des restes à payer depuis plus de deux ans. La conseillère aux décideurs locaux a fait parvenir ces états. La somme de 458 € est donc inscrite au budget communal et la somme de 1 022 € au budget eau-assainissement.

#### **V - MAPA : consultations et décisions**

Des devis sont validés pour le changement des appareils et de l'installation téléphonique à la mairie. Les nouveaux contrats Orange par le biais de l'entreprise ATS communication sont également validés pour plusieurs sites afin d'obtenir la fibre. Certains contrats devenus obsolètes seront résiliés. Le Conseil accepte également un devis pour que la Poste solutions business réalise la base adresse locale et que les points d'adresses sont mis à jour.

Monsieur le Maire présente également le devis concernant le point à temps pour l'année 2022 dans le cadre des contributions et du transfert de compétence à EVOLIS 23.

Le photocopieur de l'école élémentaire sera remplacé par un matériel d'occasion dans le courant de l'année. Les contrats de prestation de service du laboratoire départemental sont validés pour le contrôle sanitaire des surfaces de cantine ainsi que pour les contrôles légionelles sur les réseaux d'eau chaude.

#### **VI – Assainissement :**

Monsieur le Maire explique qu'une réunion avec les différents services concernés (Police de l'eau, Conseil départemental et Agence de l'eau) a été programmée à la mairie afin de faire le point sur les travaux à programmer au niveau des trois systèmes d'assainissement de la commune.

Un programme pluriannuel de travaux sur chaque agglomération d'assainissement est validé et pourra bénéficier des subventions de l'agence de l'eau (60 %) et du Conseil départemental (10 %). Pour cela il est obligatoire d'augmenter les redevances assainissement.

Des diagnostics ont été réalisés en 2013 et 2019 et serviront de base pour établir les programmes de travaux et demander les subventions majorées de l'agence de l'eau et du conseil départemental à hauteur de 70 %, les assainissements de la commune étant classés prioritaires au niveau départemental.

Par ailleurs, les trois lagunes doivent être curées. Une étude bathymétrie (mesure du volume de boues à extraire) doit être réalisée en amont. Ces travaux ne bénéficient d'aucun financement extérieur. Les frais occasionnés seront répercutés à la commune de Villard pour un tiers du montant, concernant la lagune de Chambourtrette, une convention ayant été établie en 2002.

## **VII – Vente et achat terrains**

### **1 – Terrain Allée de Champoix**

Suite au dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme pour la construction de deux maisons d'habitation allée de Champoix, il s'avère que la voie est trop étroite pour les desservir. Monsieur le Maire a adressé un courrier aux propriétaires afin de proposer l'achat d'une bande de terrains pour élargir la voie au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, proposition qu'ils ont acceptée. Les frais de bornage et de notaire seront bien entendu à la charge de la commune

### **2 – Vente lot 5 du lotissement de la Claudière**

Monsieur le Maire présente une demande d'achat du lot 5 du lotissement de la Claudière qui est approuvée par le Conseil municipal.

### **3 – Achat terrains rue des quatre chemins et rue du Château d'eau**

Suite à la proposition de la commune pour l'acquisition de terrains situés rue des quatre chemins et rue du Château d'eau afin de créer une réserve foncière dans le but de créer un lotissement à l'avenir, l'avis des propriétaires serait favorable. Monsieur le Maire est dans l'attente d'une confirmation. Il faudra ensuite fixer le prix d'achat.

### **4 – Achat grange rue de la Navette**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du montant du prix de vente de la grange située rue de la Navette, fixé par les propriétaires. Le Conseil valide ce prix et mandate Monsieur le Maire pour poursuivre les démarches. Cette grange est destinée à être démolie dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

### **5 - Location Maison de santé**

Une demande d'une psychologue, hypnothérapeute a été faite pour un local, à raison d'une journée par semaine. Le Conseil valide cette demande pour l'occupation du local occupé précédemment par une psychologue. Si d'autres demandes étaient faites, la locataire s'engage à partager ce local.

### **6 - Location local ancienne gendarmerie**

Une sophrologue et hypnothérapeute demande également un local une journée ou deux journées par semaine, mais le même jour que la personne qui a demandé le local à la maison de santé. Le Conseil municipal valide également cette demande pour le local de la gendarmerie dans les mêmes conditions.

## **VIII – Permission de voirie communauté de communes du Pays dunois pour aménagement siège**

Une demande de permission de voirie, en parallèle du dépôt de permis de construire, a été déposée par la Communauté de communes du Pays dunois dans le cadre des travaux prévus à l'ancienne gare.

Le projet consiste à réduire la largeur de l'avenue de Verdun afin d'aménager un trottoir, de créer des places de stationnement le long de l'avenue Auguste Lacôte et de créer un stationnement pour personnes à mobilité réduite avenue de Verdun. Un sens de circulation autour du bâtiment sera créé ainsi que des places de stationnement.

Le Conseil municipal se prononce favorablement à cette demande.

### **Demande du Département pour échange de voies :**

Le Département propose un échange de voies afin que l'avenue Auguste Lacôte et l'avenue de Verdun deviennent des voies départementales et que la rue du Barreau vert et la rue du 8 mai 1945 deviennent communales.

Ces échanges faciliteraient la circulation et la continuité des itinéraires.

Un avis favorable est donné mais il sera demandé que les engagements pris précédemment concernant la permission de voirie à la Communauté de communes soient maintenus.

## **IX - Affaires diverses.**

### 1 – Espaces sans tabac

La ligue contre le cancer propose de créer des espaces sans tabac aux abords de certains bâtiments (écoles, collège, parc...). Les panneaux et marquages au sol sont assurés par la ligue.

Le Conseil municipal accepte cette proposition pour les abords de l'école maternelle.

### 2 – Informations diverses

L'inauguration de la stèle à la caserne des Pompiers le 22 avril 2022 à 18h.

La date du 9 mai 2022 est arrêtée pour une soirée de projection du film du Paris Nice et un pot de l'amitié à destination des bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.